

**Avenant n° 7 à l'Accord de Groupe Airbus Group en France sur la participation du 14 juin 2011**

La société AIRBUS DS ELECTRONICS AND BORDER SECURITY SAS et son personnel expriment par le présent avenant leur souhait d'adhérer à l'accord de Groupe Airbus Group en France sur la participation signé le 14 juin 2011 et à ses avenants, dans le cadre de l'article L3322-6, 4°.

Conformément à l'article 1.1.2, les sociétés constituant le périmètre dudit accord, représentées par Monsieur Frédéric AGENET, Directeur des Ressources Humaines Airbus en France d'une part, et les organisations syndicales représentatives en la personne des coordinateurs syndicaux de Groupe d'autre part, déclarent par le présent avenant accepter ladite demande d'adhésion.

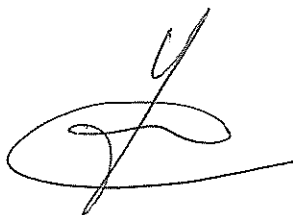
En foi de quoi, le présent avenant valant ainsi adhésion, les parties signataires de la Société AIRBUS DS ELECTRONICS AND BORDER SECURITY SAS deviennent parties intégrantes de l'accord de Groupe et ses avenants.

L'adhésion de la Société AIRBUS DS ELECTRONICS AND BORDER SECURITY SAS prend effet à compter de l'exercice 2016 jusqu'au terme de l'accord prévu à l'article 8 dudit accord.

Le présent avenant fera l'objet des formalités de dépôt conformément aux articles D2231-2 et suivants du Code du travail.

Fait à ELANCOURT le 27 juin 2016

**Pour Airbus Group**  
Le Directeur des Ressources  
Humaines France  
Frédéric AGENET



**Les coordinateurs syndicaux de Groupe**

CFDT



D. MACQUART

CFE-CES

F. VALLIN



CFTC

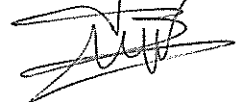


D. ESTEBAN

CGT

FO

S.D. Bloquard



**Pour la société**  
AIRBUS DS ELECTRONICS AND BORDER SECURITY SAS

Directeur Général Délégué  
Régis LABARRE

